

Chronique de Sécurité Civile

Pascale Pelletier

Que vous soyez amateur de plein air ou que vous habitiez dans une zone boisée, vous devez faire attention aux incendies de forêt. Ceux-ci peuvent causer des pertes matérielles considérables et même des décès. Vous pouvez prévenir les incendies de forêt en suivant les règles de sécurité suivantes.

Saviez-vous que...

La majorité des feux de forêts sont allumés suite à l'intervention humaine. Ainsi, il est primordial d'adopter les comportements pouvant éviter de déclencher un incendie.

Vous allumez un feu en forêt...

Avant d'allumer, informez-vous du danger d'incendie et des mesures préventives auprès des médias, de la Société de protection des forêts contre le feu(SOPFEU) ou sur les panneaux d'inflammabilité à l'entrée des parcs et des zones d'exploitation contrôlée (zecs).

Observez les trois règles de sécurité suivantes pour prévenir un incendie de forêt :

1. Préparez adéquatement l'emplacement du feu

- Choisissez un site dégagé, loin des arbres et de préférence près de l'eau.
- Nettoyez le sol jusqu'à la terre franche.
- Faites un feu de petite dimension et évitez de l'allumer par temps venteux.
- Ayez, à proximité, le bois servant à l'alimenter.

2. Surveillez le feu minutieusement

- Assurez une surveillance constante. Désigner une personne responsable constitue un excellent moyen.
- Ayez de l'eau et des outils manuels à proximité, pour intervenir au besoin.

3. Éteignez le feu convenablement

- Arrosez généreusement.
- Brassez les braises, ce qui favorisera la pénétration de l'eau.
- Attendez quelques minutes et répétez l'opération.
- Finalement, recouvrez les cendres de sable ou de terre.

Vous habitez une zone boisée...

En période de sécheresse

- Respectez les avis d'interdiction de feu à ciel ouvert ou la réglementation municipale.

Chronique de Sécurité Civile

Pascale Pelletier

- Nettoyez les abords de la maison en éliminant ou en éloignant tout ce qui peut brûler et propager le feu : bois de chauffage, herbes sèches, buissons, jouets, etc.
- Grillagez la cheminée et tous les conduits de fumée.
- Branchez un tuyau d'arrosage.
- S'il n'y a pas d'aqueduc, faites une provision d'eau dans une citerne.
- Établissez un plan d'évacuation avec tous les membres de votre famille et prévoyez un lieu de rassemblement
- Informez-vous auprès des autorités municipales ou du service de sécurité incendie de votre localité sur la marche à suivre en cas d'incendies de forêt ou d'évacuation.
- Entendez-vous avec vos voisins pour vous entraider en cas d'urgence.
- Suivez les bulletins météo et l'indice d'inflammabilité à la radio, à la télévision ou, s'il est accessible, sur Internet.
- Préparez-vous lorsque le *risque* d'incendie de forêt se précise.

À venir : Les vents violents

Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca